

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 février 2022

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4976)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC24

présenté par
M. Balanant, rapporteur

ARTICLE 2 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la lutte contre le harcèlement »,

les mots :

« l'existence de dispositifs visant à lutter contre le harcèlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.